



## **Intervention de la CGT lors de la soirée électorale du Jeudi 8 décembre 2022**

### **- Rectorat de Nice -**

Manifestement, les scrutins passent mais l'expérience ou l'expertise qui pourrait en être tirée n'est jamais prise en compte. Pourtant, je le dis ici, cela fait 4 ans que nous avons épisodiquement l'occasion de réguler cette procédure. Dans les points noirs listés ci-dessous, nombreux sont ceux dont la CGT a pu s'inquiéter auprès de vous en CT et en GT. Si certains, sont directement liés à la solution de vote, d'autres relevaient directement de votre responsabilité et de votre capacité d'anticipation.

Les difficultés rencontrées par les personnels ont été nombreuses lorsqu'ils ont eu le courage d'aller au terme de la procédure dans les cas où se fut possible.

- Procédure dématérialisée laborieuse avec des consignes données aux personnels comme aux responsables personnels de direction, notamment, noyées dans les courriels quotidiens particulièrement nombreux en période de rentrée. En conséquence, les consignes sont peu respectées et/ou mal communiquées : problème des affichages dans les structures, pas de kiosque de vote dans les EPLE.
- Le calendrier a été pensé pour la Fonction Publique dans son ensemble sans tenir compte des particularités de l'Education, comme la période de vacances d'automne.
- Les notices de vote ont rarement été distribuées en direction des personnels non-titulaires et des personnels remplaçants dans le premier degré.
- Les personnels non-titulaires en particulier AED et AESH n'ont pas été informés en amont des modalités d'accès à Esterel
- Lorsqu'ils l'ont été le premier accès à Esterel avec le NUMEN n'a pas été possible obligeant les établissements à faire des tickets VERDON, ce qui a encore rallongé le délai pour pouvoir voter.
- Les personnels détachés sont eux quasi-totalement oubliés : pas de notice de vote, pas d'accès systématique à une procédure qui les dispense de passer par le Webmail académique.
- Pour le vote, la base Adam n'était pas toujours à jour des NUMEN ou des numéros de sécurité sociale rendant impossible la procédure de réassort.
- Toujours concernant le réassort, les 120 secondes pour saisir code nécessite une relativement bonne dextérité informatique qui n'est pas à la portée de tou-tes
- Lisibilité des votes : 3 à 4 listes qui se superposent et lorsqu'un vote est effectué passe sous la ligne générée par le vote (attestation numérique) ce qui invisibilise les autres votes possibles et donne l'impression d'avoir achevé sa procédure.

- Certains navigateurs ne reconnaissent pas la CAPTCHA
- Le 1<sup>er</sup> décembre, la solution de vote a été inaccessible une bonne partie de la journée
- Une organisation syndicale, le SNE a été autorisée à communiquer en dehors des périodes d'envoi pour la liste CSA (le 15 décembre 2022) ce qui lui confère selon nous un avantage exorbitant.

Je tiens à souligner tout de même l'engagement des personnels du ministère. Je tiens à souligner, surtout, l'engagement de Mme ROY et celui de ses équipes au Rectorat et dans les DSDEN. Elles ont accompli un travail remarquable dans la phase Candelec et pendant le scrutin.

Pour conclure, nous demandons à ce qu'une enquête exhaustive soit conduite pour faire le bilan des irrégularités de la procédure. Nous allons également investiguer de notre côté. Les éléments dont je viens de faire le témoignage ne sont certainement pas exhaustifs. Nous souhaitons que les conclusions de cette enquête soient rendues publiques et nous indiquons d'ores et déjà que nous pourrions entamer des procédures de recours, pour les scrutins où la rupture d'égalité de traitement entre les organisations syndicales aurait pu avoir un impact sur les résultats publiés, pour les personnel.es de l'Education Nationale empêchés de voter.

**Olivier GERARD**

Secrétaire Général de la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice